

MYSHARESCPI

FISCALITE – informations

Les associés résident de France :

L'essentiel des revenus de SCPI est imposable dans la catégorie des revenus fonciers.

Seule une petite partie est imposable dans les revenus des capitaux mobiliers. Ils sont réalisés par la Société grâce au placement de sa trésorerie et sont également imposés au niveau de chaque associé, par un Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) de 12,8 % correspondant à l'impôt sur le revenu, soit un prélèvement de 30 % en tenant compte des 17,2 % des prélèvements sociaux. Ce PFU n'exclut pas la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus.

Toutefois, les contribuables y ayant intérêt peuvent opter pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu. L'option, expresse et irrévocable, est globale et porte sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique. Les revenus financiers donneront alors lieu, au moment de leur versement à un prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 %. Ce prélèvement sera par la suite imputé sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. L'option pour le barème progressif peut donc entraîner un complément d'impôt lors de l'imposition définitive.

Toutefois, les contribuables peuvent aussi demander à être dispensés du prélèvement forfaitaire non libératoire dès lors que le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 25.000 € pour une personne seule et 50.000 € pour un couple marié ou pacsé. Ils doivent, pour ce faire, adresser à la Société de Gestion, avant le 30 novembre de l'année qui précède la perception de ces revenus, une attestation sur l'honneur selon leur situation familiale. L'attestation ci-dessous est également téléchargeable à l'adresse : www.mysharecompany.com et est également disponible sur simple demande à backoffice@mysharecompany.com. Cette attestation est à transmettre à backoffice@mysharecompany.com ou par courrier à MyShareSCPI, 15 place Grangier 21000 DIJON.

Les associés non-résidents de France :

En principe, et en application du Code Général des Impôts et des conventions fiscales internationales, les intérêts de source française sont imposables uniquement dans le pays de résidence de l'associé. (Sans subir de retenue à la source).

Cependant, les intérêts versés dans un Etat ou territoire non coopératif se verront appliquer une retenue à la source de 75 %, quelle que soit la qualité du bénéficiaire et le lieu de son domicile fiscal ou de son siège social.

// DECLARATION SUR L'HONNEUR DE DEMANDE DE DISPENSE DU « PRELEVEMENT FORFAITAIRE OBLIGATOIRE NON LIBERATOIRE » REVENUS FINANCIERS PERCUS EN 2022

<input type="checkbox"/> MME <input type="checkbox"/> M. Nom : Prénoms : Date de naissance : Nom de naissance : À : Dépt : Nationalité : Profession : PPE (**) <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON US person (***) <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <table border="0"><tr><td>Situation de famille</td><td>Si vous êtes marié(e)</td><td>Résidence fiscale</td></tr><tr><td><input type="checkbox"/> Marié(e)</td><td><input type="checkbox"/> Sans contrat, communauté légale</td><td><input type="checkbox"/> France et DOM</td></tr><tr><td><input type="checkbox"/> Célibataire</td><td><input type="checkbox"/> Communauté universelle</td><td><input type="checkbox"/> TOM</td></tr><tr><td><input type="checkbox"/> Veuf(ve)</td><td><input type="checkbox"/> Séparation de biens</td><td><input type="checkbox"/> UE</td></tr><tr><td><input type="checkbox"/> Divorcé(e)</td><td><input type="checkbox"/> Autre :</td><td><input type="checkbox"/> HORS UE (précisez) :</td></tr><tr><td><input type="checkbox"/> Pacsé(e)</td><td>Si vous êtes pacsé(e)</td><td></td></tr><tr><td></td><td><input type="checkbox"/> Indivision <input type="checkbox"/> Séparation de biens</td><td></td></tr></table>	Situation de famille	Si vous êtes marié(e)	Résidence fiscale	<input type="checkbox"/> Marié(e)	<input type="checkbox"/> Sans contrat, communauté légale	<input type="checkbox"/> France et DOM	<input type="checkbox"/> Célibataire	<input type="checkbox"/> Communauté universelle	<input type="checkbox"/> TOM	<input type="checkbox"/> Veuf(ve)	<input type="checkbox"/> Séparation de biens	<input type="checkbox"/> UE	<input type="checkbox"/> Divorcé(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> HORS UE (précisez) :	<input type="checkbox"/> Pacsé(e)	Si vous êtes pacsé(e)			<input type="checkbox"/> Indivision <input type="checkbox"/> Séparation de biens		<input type="checkbox"/> MME <input type="checkbox"/> M. Nom : Prénoms : Date de naissance : Nom de naissance : à : Dépt : Nationalité : Profession : PPE (**) <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON US person (***) <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Situation de famille	Si vous êtes marié(e)	Résidence fiscale																				
<input type="checkbox"/> Marié(e)	<input type="checkbox"/> Sans contrat, communauté légale	<input type="checkbox"/> France et DOM																				
<input type="checkbox"/> Célibataire	<input type="checkbox"/> Communauté universelle	<input type="checkbox"/> TOM																				
<input type="checkbox"/> Veuf(ve)	<input type="checkbox"/> Séparation de biens	<input type="checkbox"/> UE																				
<input type="checkbox"/> Divorcé(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> HORS UE (précisez) :																				
<input type="checkbox"/> Pacsé(e)	Si vous êtes pacsé(e)																					
	<input type="checkbox"/> Indivision <input type="checkbox"/> Séparation de biens																					
Adresse : Tél personnel : Mail (en lettres capitales) : Adresse fiscale (si différente de l'adresse postale) :	Code Postal : Ville : Tél professionnel :																					

Donne(ons) ordre à la Société de Gestion MyShareCompany de ne pas appliquer le Prélèvement Forfaitaire Obligatoire Non Libératoire au taux de 12,8 % sur le montant des intérêts générés par le placement de la trésorerie de la SCPI dans laquelle je détiens (nous détenons) des parts.

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur et sous ma (notre) responsabilité que le revenu fiscal de référence de l'année 2020 de mon (notre) foyer fiscal (ce montant figure sur votre avis d'imposition 2021) est inférieur aux montants prévus par l'article 125 A du Code Général des Impôts, à savoir :

- revenu fiscal 2020 < à 25 000 €. pour un célibataire, divorcé(e) ou veuf(ve)
- revenu fiscal 2020 < à 50 000 €. pour un couple marié ou pacsé

Je (nous) reconnais(sons) avoir été informé(s) que :

- Sous réserve d'être signée et reçue par MyShareCompany, cette demande de dispense produit ses effets de façon irrévocable pour les revenus perçus pendant l'année concernée ;
- En cas de demande de dispense formulée irrégulièrement, je (nous) peux (pouvons) être redevable d'une amende conformément
- aux dispositions du Code Général des Impôts.

Fait à

le

Signature(s)